



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO 373

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 7 août 24 2024 :

No. 373 VISANT LA FERMETURE D'UN TRONÇON DE L'ANCIENNE ROUTE 2

Ce règlement a pour objet de fermer officiellement un tronçon de l'ancienne Route 2 qui a toujours le statut de voie publique.

Ce règlement est disponible au complexe municipal, situé au 5 Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.
Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce 9^e jour d'août 2024.

Noélie Hébert Tardif
Greffier-trésorier, adjointe